

DROITS D'INSCRIPTION à REGLER PAR LES ETUDIANTS ETRANGERS ou PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

Les droits d'inscription universitaires sont annuels et fixés chaque année par le Conseil des Ministres. Ils varient selon le diplôme préparé.

Les tarifs affichés sur cette page sont ceux qui se sont appliqués en 2018-2019.

Les chiffres ne seront officiellement publiés que cet été. Mais les tarifs des frais de scolarité à payer par les étudiants pour la prochaine rentrée universitaire seraient approximativement les suivants:

FACULTES	ETUDIANTS ETRANGERS ou PROVENANT DE L'ETRANGER NOUVEAUX INSCRITS(MONTANT ANNUEL TRY)
-----------------	---

FACULTE D'INGENIERIE ET DE TECHNOLOGIE	
1-Département de Génie Informatique	15.000,00
2- Département de Génie Industriel	15.000,00
FACULTE DE DROIT	11.500,00
FACULTE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES	
1-Département des Relations Internationales	11.500,00
2- Département de Gestion	11.500,00
3- Département d'Economie	11.500,00
4- Département de Sciences Politiques	11.500,00
FACULTE DES SCIENCES ET LETTRES	
1- Département de Philosophie	9.500,00
2- Département de Sociologie	9.500,00
3- Département de Littérature et Linguistique Comparées	12.500,00
4- Département de Mathématiques	9.500,00
FACULTE DE COMMUNICATION	9.500,00
MASTER (M2) ET DOCTORAT	15.000,00